



# PLANÈTE EN HÉRITAGE

Le journal de la transmission - n°21 - mars 2023

## ENTRE CHIEN ET LOUP



DOSSIER SPÉCIAL  
Entre Chien et Loup  
P.2-4

ON AVANCE ENSEMBLE  
Partageons nos succès  
P.5-6

FOCUS TRANSMISSION  
Mieux comprendre  
l'assurance-vie P.7

TÉMOIGNAGE  
« La confiance et l'écoute sont  
essentiels ! » P.8



# Entre CHIEN et LOUP

## Comment réconcilier pastoralisme et protection du loup

Sujet passionnel s'il en est, le loup demeure un animal à forte charge émotionnelle lorsqu'on l'évoque : bien que protégé depuis 1990, c'est le carnivore qui déchaîne le plus de polémiques et de clivages depuis des décennies en France. Le conflit entre les humains et le loup continue de peser sur la survie de l'espèce. Soucieux d'apaiser les échanges et fidèle à son rôle de médiateur, le WWF soutient les éleveurs de Haute-Savoie qui sont confrontés à la prédation du loup, en s'inspirant notamment du modèle italien.



© BAPTISTE NOUGIER

### Le loup, une source de conflits avec les hommes

Contrairement à une idée largement répandue, le loup n'a pas été réintroduit en France. Après avoir été éradiqué dans les années 30, il est revenu naturellement au début des années 1990 en traversant la frontière italienne. Tandis que certains se réjouissent de ce retour spontané, d'autres le perçoivent comme une menace. Les éleveurs et les chasseurs doivent réapprendre à vivre avec un prédateur opportuniste, qui adapte son alimentation aux proies disponibles. Si les ongulés sauvages sont ses cibles dominantes, le loup se tournera volontiers (et plus facilement !) vers le bétail domestique, surtout lorsque le gibier sauvage se raréfie.

Dans les Alpes françaises, le changement des pratiques pastorales imposé par le retour des prédateurs

### Entre Chien et Loup

La formule désigne ce moment de la journée où il fait trop sombre pour distinguer le grand carnivore de son cousin domestiqué. Comme si, de l'un à l'autre, il n'y avait pas tant de différence... L'expression a donc été choisie pour nommer notre programme d'aide à la cohabitation loup/pastoralisme initié dans la vallée de Chamonix. Comme l'explique Maël Guyon, chargé de projet au WWF France sur la cohabitation du loup avec les activités humaines :

*« À travers ce programme, nous souhaitons aider les éleveurs de Haute-Savoie qui sont confrontés à la prédation du loup et pour qui son retour constitue une véritable charge, pour une profession déjà fragile et en constante évolution. Pour cela, nous déployons des actions avec l'aide de nos bénévoles, afin de venir en aide aux éleveurs pendant la période estivale, durant laquelle les troupeaux pâturent dans les alpages et sont donc particulièrement vulnérables. »*



© OFELIA DE PABLO Y JAVIER ZURIT





© BAPTISTE NOUGIER (MONT-JULY 2022)

est particulièrement mal vécu par la majorité des éleveurs et des bergers, surtout dans les zones d'élevage pour la viande, sans tradition de gardiennage continu.

## Qu'est-ce que le WWF met en place concrètement ?

### Accompagner les éleveurs

Le WWF est convaincu que la conservation des grands carnivores ne peut se faire sans une acceptation par la profession agricole. « Pour nous, la meilleure façon de protéger les populations de loup est d'aider et accompagner le travail des éleveurs confrontés à la prédation », déclare Louise Mouton, chargée de projet au WWF France sur la cohabitation du loup avec les activités humaines.

« En mai 2021, nous avons notamment lancé un chantier d'aménagement pastoral sur l'alpage de Blaitière en Haute-Savoie, avec la construction d'une bergerie. Mais la mission principale est

de surveiller le troupeau la nuit. Dans une tente proche des bêtes, les bénévoles écovolontaires sont équipés de caméras thermiques et de lampes afin de prévenir la prédation ».

Les volontaires reçoivent donc, en amont, une formation objective sur les fondamentaux du monde de l'élevage, de la problématique du loup et du comportement des chiens de protection des troupeaux, afin de pouvoir informer au mieux sur les attitudes à adopter. Le but est de pouvoir dialoguer, expliquer et répondre aux questions des usagers de la montagne, sans parti pris.

### Sensibiliser les usagers de la montagne

En vallée de Chamonix et vallée de l'Arve, situées sur le territoire du Pays du Mont Blanc, les bénévoles vont chaque été à la rencontre des vacanciers et des habitants de la région afin de les informer sur le pastoralisme, le loup et les moyens de protection mis en place par les

éleveurs. La problématique centrale pour ce public n'est pas de se retrouver nez à nez avec un loup, l'espèce étant très craintive, la probabilité est quasi nulle, mais plutôt de croiser un chien de protection, le fameux patou, par exemple. La méconnaissance du métier de berger, et du pastoralisme en général, peut conduire les touristes à adopter un comportement inapproprié en présence de troupeaux, ajoutant, en plus du risque de prédation, un surplus de stress et de travail pour les éleveurs et les bergers.



© LOUISE MOUTON / WWF



# COHABITATION entre le monde animal sauvage et domestique



Louise Mouton aide à la descente d'un troupeau, fin de la saison d'alpage

## Interview de Louise Mouton, chargée de projet sur la cohabitation du loup avec les activités humaines, au WWF France

« C'est en 2021 que j'ai rejoint l'équipe du WWF en charge du programme *Entre Chien et Loup*. Passionnée de faune sauvage depuis mon plus jeune âge, j'ai également une grande affection pour le chien, un animal qui m'a accompagnée pendant une grande partie de mon enfance et auquel je dois beaucoup. J'ai notamment suivi une formation sur le métier d'éducateur et comportementaliste canine, expertise qui m'a justement conduite à rejoindre l'équipe Alpes sur la problématique des chiens de protection de troupeaux.

Passionnée par les enjeux des relations homme-animal, la question épineuse du retour du loup était déjà au cœur

de mes réflexions : comment faire en sorte que les relations entre les bergers et les grands carnivores soient mieux appréhendées, c'est-à-dire avec pragmatisme, intelligence et respect du vivant ? Comment faire coexister à la fois le monde sauvage et le monde animal domestiqué depuis des milliers d'années ? Comment venir en aide au secteur de l'élevage, et notamment au monde pastoral, qui subit de plein fouet les conséquences du retour du loup sur le territoire ?

Tant de raisons pour lesquelles le programme *Entre Chien et Loup* fait sens à mes yeux, et grâce auquel je me sens à ma place chaque jour au WWF ! »

## LE LOUP



Comme tous les grands carnivores, le loup est inscrit sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature. Même si l'espèce se concentre principalement dans les Alpes, certains individus circulent désormais sur une grande partie du territoire français.

Le loup est une espèce strictement protégée au niveau national et international (Convention de Berne, Directive Habitat Faune Flore). Au sein de l'Union Européenne, les États membres peuvent toutefois décréter la « destruction » de loups, à titre dérogatoire, dans le cas de dommages exceptionnels et répétés sur les mêmes élevages d'un territoire donné, à condition que cela n'impacte pas le bon état de conservation de l'espèce.

## CHIFFRES CLÉS



Un loup peut vivre jusqu'à 14 ans



12 000 pertes

Depuis 2017, les éleveurs ont été indemnisés pour environ 12 000 animaux tués chaque année par le loup.



1 000 loups recensés

Fin 2022, on comptait environ un millier de loups répartis sur l'ensemble du territoire (921 en 2021)



> 19 % de loups abattus

C'est le plafond d'abattages de loups autorisés sur une population estimée annuellement. Le nombre maximal est fixé chaque année par arrêté ministériel puis mis en œuvre par autorisations préfectorales. En 2022, le plafond a été fixé à 174 en France. En 2022, 154 loups ont été tués (dont 5 par du braconnage). Pour 2023, ce plafond devrait avoisiner les 200.

# Partageons NOS SUCCÈS

Si nous unissons nos forces, nous avons le pouvoir de construire un monde meilleur pour les générations à venir. Un monde où l'Homme vit en harmonie avec la nature. Voici quelques exemples de victoires que nous avons remportées ensemble. Merci à vous !



Bienfaiteurs du WWF en sortie terrain

## Un accord européen historique pour stopper la déforestation

C'est historique : l'Union européenne n'autorisera plus la vente sur son marché de produits liés à la destruction des forêts (soja, bois, café, chocolat, cuir, bœuf etc.).

En décembre dernier, les décideurs européens ont conclu les négociations pour une loi européenne sur la déforestation, parvenant à un accord sans précédent.

Ce règlement est le premier au monde à s'attaquer à la déforestation mondiale et réduira considérablement l'empreinte de l'Union européenne sur la nature. C'est une victoire importante pour la campagne #Together4Forests menée par le WWF, qui a rassemblé plus de 210 ONG en deux ans. Nous avons notamment publié trois rapports sur la responsabilité européenne dans la déforestation afin de faire pression sur les dirigeants. Nous avons également produit une série de podcasts de fiction « Classé-F » pour parler de ce sujet.

Avec cette loi, les consommateurs européens seront assurés que les produits qu'ils consomment ne sont pas issus de la déforestation, grâce à un système de traçabilité qui remontera jusqu'à la parcelle de production.

## Le Cercle des protecteurs de la nature

En 2023, les équipes de la philanthropie ont officiellement lancé Le Cercle du WWF France pour réunir et remercier tous nos bienfaiteurs (les grands donateurs, ainsi que celles et ceux qui choisissent de nous transmettre tout ou partie de leur patrimoine à travers une donation, un legs ou une assurance-vie). Le Cercle du WWF permet à nos bienfaiteurs de se plonger dans nos programmes de protection à travers des conférences, des sorties sur le terrain et des rencontres en petit comité avec nos experts.

Nous dépendons en majorité de nos donateurs et testateurs : ce sont eux qui nous permettent d'agir de manière efficace et indépendante depuis plus de cinquante ans pour mener des actions de protection environnementale.

En faisant un legs au WWF, vous rejoignez automatiquement le Cercle des protecteurs de la Nature.

Pour plus d'informations, écrivez-nous à : [le Cercle@wwf.fr](mailto:le Cercle@wwf.fr)





## Le lynx à la reconquête du jura

Fourrure tachetée, pinceaux noirs ornant ses oreilles et favoris, le lynx boréal est le plus grand félin d'Europe. Après avoir frôlé l'extinction et déserté la France au début du 20<sup>ème</sup> siècle, il réapparaît à la fin des années 70 et colonise désormais le Massif jurassien à partir des populations réintroduites en Suisse. Mais ses faibles effectifs, estimés à 200 individus, et un territoire morcelé, rendent l'espèce vulnérable, tout comme le braconnage et les collisions avec les voitures, première cause de sa mortalité.

Le WWF contribue à protéger l'espèce de différentes manières. En créant et protégeant des corridors écologiques pour permettre au lynx de se déplacer d'une zone naturelle à une autre. En contribuant à la réintroduction de l'animal, notamment dans le massif du Pfälzerwald, en Allemagne. Et en s'étant fortement mobilisé pour aboutir à l'élaboration du plan national de sauvegarde du lynx boréal portant sur la période 2022-2026 qui vise à ramener l'espèce dans un état de conservation favorable.

Grâce aux colliers GPS posés sur trois lynx réintroduits récemment, nous avons pu constater un retour à la prédation, encourageant pour l'espèce. Une nouvelle de bonne augure pour la suite car la capacité de prédation témoigne déjà d'une certaine autonomie.



## COP15 : l'accord de la décennie adopté pour remettre sur pied la biodiversité

Le 19 décembre 2022, à Montréal, les 196 Etats parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté un nouveau cadre mondial sur la biodiversité.

Attendu depuis quatre ans, il a fait l'objet d'intenses tractations. Les pays se donnent pour la première fois comme mission « d'enrayer et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030 ». L'accord de Kunming-Montréal avance également des leviers à activer pour lancer les trois chantiers de la décennie pour la biodiversité : la protection d'aires terrestres, d'eau douce et de l'océan, la restauration d'écosystèmes dégradés et la transformation de secteurs destructeurs de la biodiversité.

Le WWF se félicite de l'engagement des États à protéger d'ici 2030 au moins 30 % des terres, des mers ainsi que des écosystèmes d'eau douce, côtiers et marins de la planète.

Si la protection d'espaces est indispensable, elle ne suffira pas et les États se sont aussi engagés à transformer des activités néfastes sur la nature en réduisant de moitié d'ici 2030 les risques associés aux pesticides, à augmenter considérablement les pratiques agroécologiques respectueuses de la biodiversité, à déployer des solutions fondées sur la nature pour réduire l'impact du réchauffement climatique sur la nature et aider nos sociétés à mieux résister à la montée des températures.

# Mieux comprendre L'ASSURANCE-VIE

## UNE ASSURANCE-VIE, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le contrat d'assurance-vie est de type « épargne » : c'est un contrat par lequel l'assureur s'engage, en contre-partie du paiement de primes, à verser une rente ou un capital à l'assuré ou à ses bénéficiaires. Il est possible de choisir plusieurs bénéficiaires en spécifiant les rangs (ordre de préférence). Elle peut être utilisée comme un produit d'épargne à moyen ou long terme.

Après ouverture du contrat par un versement initial, il est possible d'effectuer des versements, réguliers ou non, sans limite de montant.

En cas de décès du souscripteur, le contrat sera dénoué et le capital et les intérêts seront transmis au(x) bénéficiaire(s) de son choix (enfants, conjoints, frères, sœurs, association, fondation, etc.) seulement si le bénéficiaire a mentionné ses choix dans les clauses bénéficiaires du contrat.

Si les clauses ne sont pas remplies, c'est la mention standard qui s'appliquera : « mon conjoint, à défaut, mes enfants vivants ou représentés, à défaut mes héritiers »

## QUE PEUT ME DEMANDER MON ASSUREUR SI JE SOUHAITE DÉSIGNER LE WWF FRANCE COMME L'UN DES BÉNÉFICIAIRES DE MON ASSURANCE-VIE ?

Le WWF France est une fondation reconnue d'utilité publique. À ce titre, votre interlocuteur pourra vous demander de lui présenter deux documents au moment de la souscription du contrat :

- les statuts du WWF France
- la copie du décret de reconnaissance d'utilité publique (et éventuellement la copie du Journal Officiel où est parue la reconnaissance d'utilité publique).

En nous appelant au 01 73 60 40 40 ou en nous écrivant à [legs@wwf.fr](mailto:legs@wwf.fr), nous pouvons vous adresser ces deux pièces.

Si vous avez déjà souscrit une assurance-vie par le passé, une simple demande par courrier recommandé ou un appel à votre assureur permet de modifier ou d'ajouter un bénéficiaire.

## DOIS-JE INFORMER WWF FRANCE DE MON INTENTION DE CHOISIR CETTE CAUSE DANS MON CONTRAT D'ASSURANCE-VIE ?

Rien ne vous y oblige.

Nous le signaler permet toutefois de répondre à vos questions éventuelles, de mieux vous connaître et surtout de vous compter parmi nos plus précieux bienfaiteurs. Tous ceux qui choisissent de léguer une partie de leur patrimoine à notre Fondation rejoignent en effet le Cercle du WWF, une communauté de passionnés qui se réunit plusieurs fois par an autour de nos experts.



## Édito

### *Une autre manière de défendre et de protéger la planète : choisir l'assurance-vie.*

*Nombreux sont les donateurs du WWF France qui s'interrogent sur une manière plus engageante de nous soutenir en plus ou indépendamment d'un don régulier : comment préserver les ressources de notre planète dans le long cours et garantir aux générations futures un monde respirable ?*

*Souscrire une assurance-vie est l'un des moyens et il présente de nombreux avantages concernant l'épargne : la possibilité de retirer facilement ses liquidités, une fiscalité allégée, une transmission du capital sécurisée ou, si besoin, la possibilité de transformer son capital en rente viagère. Pour toutes ces raisons l'assurance-vie reste l'un des produits financiers préférés des Français. Pourtant, savez-vous qu'en plus de tous ces avantages, on peut désigner aux côtés de bénéficiaires choisis parmi ses proches, un organisme à but non lucratif ?*

*En désignant le WWF parmi les bénéficiaires d'une assurance-vie, on peut en toute simplicité faire également un grand geste en faveur du vivant !*

Camille Perrier,  
Responsable des legs, donations et assurances-vie  
Tel : 01 73 60 40 40 / Email : [legs@wwf.fr](mailto:legs@wwf.fr)



# MON ESPOIR pour demain

**Faire un legs au WWF France, c'est s'engager pour bien plus grand que soi. Derrière ce choix important, se cachent souvent de belles histoires de vie, de passion et de conviction. Et surtout une immense envie d'agir pour donner une chance à demain.**

*“J’ai fait la connaissance du WWF au milieu de la décennie 1980. Depuis ma petite-enfance, je me suis toujours intéressée passionnément aux animaux autour de moi, émerveillée par leur beauté et leur intelligence. Née en région parisienne en 1957, j’ai d’abord “fréquenté” les chats, ces félins miniaturisés qui gardent un puissant instinct sauvage, mais aussi lors de mes vacances à la campagne en Limousin, région d’origine de ma famille, les vaches, poules, oiseaux et tous les insectes qui foisonnaient à l’époque. Les temps ont changé, j’ai pu hélas constater la baisse drastique de certaines populations d’oiseaux et d’insectes. Considérant depuis toujours les animaux comme des êtres sensibles, je me suis rapidement associée aux combats contre leur maltraitance mais aussi pour leur survie, en entrant en relation avec de nombreuses associations travaillant dans ces domaines. C’est sans doute la cause des éléphants qui m’a amenée à m’intéresser plus spécifiquement au WWF, compte-tenu du remarquable travail de lutte contre le braconnage et de préservation de leurs territoires accompli par cette ONG internationale. Mais je me sens bien sûr concernée par l’ensemble des actions, puisque la biodiversité est un tout.*

*La crise sanitaire que nous avons traversée est venue nous rappeler que la vie est à la fois belle, éphémère et fragile. Je suis pour ma part contente et rassurée de savoir qu’après mon passage sur Terre je pourrai encore agir dans le sens de mes convictions, pour œuvrer à la préservation de la biodiversité sous toutes ses formes, pour un monde dans lequel les humains accorderont davantage de respect à leurs frères animaux. Nous devons enfin comprendre que sans eux nous ne sommes rien, et que notre sort est intimement lié à la sauvegarde des espaces naturels qui nous entourent. L’espèce humaine ne survivra que si elle apprend à modérer sa prédation. Aux côtés de la SPA que j’ai choisie comme autre association bénéficiaire de mon héritage, j’apprécie la solidité de la fondation WWF France, ses valeurs, la constance de son engagement et le dialogue permanent qu’elle entretient avec ses donateurs. Dans ce domaine, la confiance et l’écoute sont essentielles ! Tel le colibri de la fable racontée si souvent par Pierre Rabhi, apôtre de la sobriété heureuse, je veux faire ma part, petite mais pas insignifiante !”*

Brigitte S., Deux Sèvres (74)



Marais communaux (Marais poitevin)

© ALAIN TEXIER



#### Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature  
(Formerly World Wildlife Fund) © "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks/  
"WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.  
WWF France. 35-37 rue Baudin - 93310 Le Pré-Saint-Gervais - France.

Photo de couverture © NATUREPL.COM / ALEX MUSTARD / WWF

Ont contribué à ce numéro : Benoît Duchier, Camille Perrier, Mathilde Valingot, Pascal Herbert, Eléonore Hadida, Eva Giuseppantonio.



Fabrication : TBM 8743 J